Mairie - 25660 Gennes
1 rue du Lavoir

Tel : 03 81 55 75 32
Fax : 03 81 55 91 41
E-mail : commune.gennes@orange.fr
Site Internet : www.gennes25.fr

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 24 avril 2015

Présents : Alexandra Ardiet, Alain Cuenot, Edouard Euvrard, François Guillaume, Thierry Morel, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Thérèse Robert, Didier Salins, Sandrine Sigonney, Gérard Thomas
Excusés : Cédric Charolle (procuration à Thierry Morel), Christophe Demesmay (procuration à Gérard Thomas), Paulina Requena (procuration à Alexandra Ardiet), Jean Simondon
Secrétaire de séance : Alain Cuenot

*****

Ordre du jour

Après approbation du procès-verbal de la réunion du 3 avril, l'assemblée communale traite des questions suivantes :

1- Service public d'assainissement non collectif (SPANC) : choix d'un prestataire

Dans le cadre de l'obligation règlementaire de mettre en place un service public d'assainissement non collectif, en charge du contrôle des installations d'assainissement autonome, le Conseil municipal, après avoir étudié différentes propositions, retient à l'unanimité celle de la société Gaz et Eaux

2- SPANC : institution de la redevance

La redevance applicable au service public d'assainissement non collectif se détaille comme suit :

- contrôle de diagnostic initial d'une installation existante : 126 €
- contrôle de bon fonctionnement d'une installation existante : 90 €
- contrôle en cas de vente : 102 €
- contrôle de conception en cas d'installation nouvelle : 96 €
- contrôle de bonne exécution d'une installation nouvelle : 96 €
- contre visite : 72 €

3- SPANC : approbation du règlement

Le règlement qui régit le fonctionnement du SPANC est approuvé à l'unanimité par les membres de l'assemblée communale.

4- Tarif du projet éducatif territorial

En raison d'attente d'éléments complémentaires, cette délibération est repoussée à une réunion ultérieure.

5- Centre de loisirs d'été

Le prochain centre de loisirs organisé par la Commune se déroulera du 6 au 17 juillet à la salle

polyvalente, sur les thèmes des peuples du monde et des pirates. Les tarifs seront les suivants :

- pour une semaine :
  - . inscription à la journée complète avec repas : 75 €
  - . inscription à la journée complète sans repas : 55 €
  - . inscription à la demi-journée : 40 €
- pour deux semaines :
  - . inscription à la journée complète avec repas : 140 €
  - . inscription à la journée complète sans repas : 100 €
  - . inscription à la demi-journée : 75 €

Une réduction de 10 % sera appliquée à partir du deuxième enfant d'une même famille ; les bons vacances de la CAF seront acceptés.
Comme lors des précédents centres aérés, l'accueil sera échelonné le matin de 8h30 à 9h30, le midi de 13h30 à 14h00 et le retour sera également échelonné le soir de 17h00 à 17h30 (sauf vendredi, sortie à 17h00).

6- Modification simplifiée du PLU : lancement de la procédure et choix d'un bureau d'études

Afin de permettre le désenclavement d'une parcelle située en zone constructible mais inaccessible en raison de la présence d'un emplacement réservé, la Commune fait appel à un bureau d'études en urbanisme afin de mener une procédure de modification simplifiée de son PLU.
L'assemblée retient unanimement la proposition de Madame Valérie Chartier, architecte urbaniste, pour un coût d'études de 1 200 € HT.

7- Mise en œuvre du nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif – demande d'agrément

Au niveau de l'investissement locatif, le territoire français est divisé en plusieurs zones régies par des règlementations différentes. Notre commune est ainsi située en zone éligible à des aides financières, mais nécessite un agrément préfectoral. Si cet agrément, unanimement demandé par le Conseil municipal, est accepté par les services de l'Etat, les particuliers qui créeront des logements locatifs intermédiaires dans notre village pourront ainsi, sous certaines conditions, bénéficier d'avantages fiscaux.

*****

Questions diverses

1- Eau et assainissement

a- Redevance d'assainissement communale

Cette redevance s'élève actuellement à 0.60 € par m^3. Considérant les besoins à venir en travaux d'assainissement, découlant à la fois de l'entretien du réseau existant et des prérogatives de la loi sur l'eau, une discussion a lieu au sein des membres du Conseil sur l'opportunité de mettre en place une part fixe, en plus de la part variable actuelle qui resterait inchangée, ou d'augmenter le montant de la part variable, sans institution d'une part fixe.
Cette question sera traitée en fin d'année (pour une application au 1er janvier 2016), lorsque l'assemblée aura plus de précisions sur une éventuelle reprise de la compétence assainissement par la Communauté d'agglomération du Grand Besançon et ses répercussions sur les abonnés et les communes.

b- Dessableur

Le curage du dessableur communal a été assuré cette semaine. Une grande partie des réseaux de collecte communaux étant encore en unitaire, cette opération permettra d'améliorer la fonction de décanteur du dessableur et d'ainsi limiter l'apport d'eaux parasites en station d'épuration lors des épisodes de fortes précipitations.

c- Syndicat intercommunal des eaux de la Haute-Loue

Les travaux du syndicat en 2015 sur les réservoirs et les réseaux de distribution d'eau potable sont estimés à 1 644 000 €. Le contrat en affermage avec la société Gaz et Eaux arrivant prochainement à échéance, une étude sur l'éventuel abandon de la délégation de service public et la mise en place d'une gestion en régie est en cours.

Ecole

L'ouverture d'une quatrième classe à la rentrée a été confirmée par l'inspection d'académie.

Recrutement de personnel et périscolaire

Les règles d'encadrement des enfants et la mise en place du projet éducatif territorial (PEDT) nécessiteront l'embauche, à la rentrée de septembre, d'une personne venant en renfort au personnel en place sur les services de cantine et de garderie. Le poste, dont le profil exact reste à affiner, sera vraisemblablement ouvert à un contrat aidé.

Une récente réunion avec la Direction départementale de la cohésion sociale et la protection des population a permis d'apporter à notre Commune les derniers éléments nécessaires à l'élaboration du PEDT qui reste à finaliser.

Demande d'achat d'un terrain communal

Pour des raisons pratiques, un particulier souhaite acquérir un terrain communal, actuellement classé dans le domaine public. Eu égard à la configuration des lieux, le Conseil accepte unanimement cette cession, dont les conditions restent à définir, mais qui nécessite une procédure de déclassement qui sera prochainement lancée.

Etablissements recevant du public et accessibilité des personnes à mobilité réduite

Les règles liées à l'accessibilité des établissements recevant du public subissent actuellement un assouplissement qui permettra à notre collectivité de réduire les coûts de leur mise en œuvre.

*****

Informations diverses

Environnement : quelques conseils de bonnes pratiques pour préserver notre santé et celle du sol qui nous fait vivre

Avec l'arrivée de l'été, vos massifs et pelouses commencent à être envahis par des plantes que l'on appelle à tort "les mauvaises herbes" parce qu'elles ne sont pas les bienvenues. Dans un massif, elles nuisent à l'esthétique mais aussi elles font concurrence aux autres plantes pour la lumière, l'eau et les matières organiques.

Optez pour le paillage des massifs, utilisez l'eau de cuisson encore bouillante de vos pommes de terre comme herbicide total ou toute eau bouillante de cuisson.

L'arrachage manuel est souhaité.

Bannissez le désherbant chimique aux effets désastreux, cancérigènes et neurotoxiques.

La commune a opté depuis de nombreuses années pour le « zéro phyto », exception faite du cimetière qui, de par la configuration hétéroclite des sépultures ne permet pas d'autres solutions… pour le moment…

Merci de votre vigilance

Urbanisme

Le 8 avril : délivrance d'un permis de construire pour la construction d'une maison à usage d'habitation rue de l'Enclos

Etat Civil

Le 19 avril, naissance de Louane Blanchard à Besançon

Fermeture du secrétariat de mairie
Pendant les vacances de printemps, le secrétariat de mairie sera fermé le jeudi 30 avril, ainsi que le samedi 2, jeudi 7 et samedi 9 mai.

Site Internet de la mairie et associations communales
Les associations qui possèdent leur siège social sur le territoire de la commune ont la possibilité de diffuser des informations via le site Internet de la mairie ou de créer leur propre site. Renseignements auprès de Gilles Dumas (03 81 55 89 00)

Concert du samedi 30 mai à l'église de Gennes
Les élèves de piano de la classe de Véronique Bonvalot, professeur indépendant installé à Gennes, présentent leur premier concert en association avec l'Ecole de musique Tchaikovsky de Besançon.
Prestations individuelles et collectives de piano, violon, violoncelle, guitare, chant se dérouleront à l'église de Gennes à partir de 17 heures. L'audition se terminera par un pot de l'amitié.

*****

La prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le vendredi 5 juin à 20h00.

NON

NE JETEZ PAS dans le bac jaune :

LES POTS DE YAOURT, DE CRÈME ETC.

LES EMBALLAGES EN PLASTIQUES DURS

LES EMBALLAGES ALIMENTAIRES

LES EMBALLAGES EN PLASTIQUES MOUS

LES BOITES ALIMENTAIRES EN PLASTIQUE

TOUS LES POLYSTYRÈNES

LA VAISSELLE JETABLE

LES SACS ET SACHETS

LES JOUETS ET LES OBJETS EN PLASTIQUE

LES COUCHES

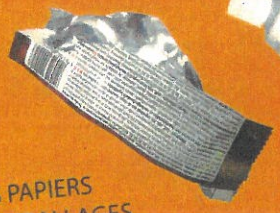

LES PAPIERS D'EMBALLAGES

LES TUBES EN PLASTIQUE MOUS OU DURS

Le défi tri

Maîtriser ses charges d'ordures ménagères,
Diminuer le poids du bac gris,
Trier plus et mieux, C'EST POSSIBLE !

Les conseillers du tri vous accompagnent !

REDEVANCE INCITATIVE
HABITAT COLLECTIF
Poubelles allégées, budget maîtrisé.

Life
Waste on a diet
Les déchets au régime

Grand Besançon
Direction de la Gestion des Déchets

GENNES

VIDE GRENIERS

Organisé par le Comité des Fêtes

Dimanche
31 mai 2015

Parking de la
Salle polyvalente

Ouvert <u>UNIQUEMENT</u>
aux particuliers

Renseignements - inscription : 03 81 55 76 42

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique - merci